

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

2024 / 6 Commune : RESTIGNE Séance du 16 septembre 2024
---

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Colette SPICCIANI à Restigné, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 16 septembre 2024 à 19 heures.

La convocation adressée le 10 septembre 2024 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : projet d'aménagement de la place de la mairie – positionnement sur le lancement de l'opération
- 2) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : convention ENEDIS
- 3) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : contrat de dépôt de bois
- 4) Commande publique – autres contrats (1.4) : vérifications périodiques réglementaires – choix du prestataire
- 5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 6) Point sur les regroupements intercommunaux
- 7) Questions diverses :

**Présents :** Mesdames Hascoët, Demont, Moutte, Brancher, Pichet  
Messieurs Bréant, Blanchemain, Rosalie, Goussot, Leriche

**Absents excusés :** Mr Henry qui donne pouvoir à Mme Hascoët  
Mmes Dubois, Lugato ; Mrs Billecard, Dubois

Le Maire certifie avoir affiché la liste des délibérations examinées en séance à la porte de la Mairie le 23/9/2024.
--

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 est approuvé

Le quorum étant atteint Mr Rosalie est élu secrétaire de séance.

**1) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : projet d'aménagement de la place de la mairie – positionnement sur le lancement de l'opération**

Mme le Maire expose que par délibération du 8 novembre 2023, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement de la place de la mairie et de ses abords estimé à 534.875,40 € HT (hors maîtrise d'œuvre) et l'a autorisé à solliciter les subventions auprès d'institutionnels pour le financement de cette opération.

Compte tenu des éléments financiers connus à ce jour à savoir un estimatif de travaux porté à 627.640 € HT (hors maîtrise d'œuvre) un montant notifié de subventions de 201.214,56 €, Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer à nouveau sur le lancement de cette opération.

Il est précisé que les demandes de subventions faites auprès de la Région Centre au titre du Feder et du CRST sont toujours en cours d'instruction.

Il est présenté en séance, trois scénarios financiers d'aide à la décision.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à la poursuite de l'opération d'aménagement de la place de la mairie et de ses abords

## **2) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : convention ENEDIS**

Le conseil municipal est informé du projet d'ENEDIS d'enfouir une partie d'une ligne HTA au lieu-dit « La Charrière » à Restigné. Cet enfouissement impactant la parcelle communale cadastrée ZL 6, une convention de servitude doit intervenir entre ENEDIS et la commune de Restigné.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de servitude à intervenir entre ENEDIS et la commune de Restigné portant sur la parcelle cadastrée ZL 6.

## **3) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : contrat de dépôt de bois**

Mme le Maire présente la demande de l'entreprise RESSOURCES BOIS EXPLOITATION 7 bis Place du Boël 79100 THOUARS sollicitant l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle forestière n°27 comme place de dépôt de bois afin d'y effectuer du broyage de bois énergie.

Après avoir entendu l'exposé et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en location d'une partie de la parcelle forestière n° 29 pour une superficie de 400 m<sup>2</sup> soit 4 ares à l'entreprise RESSOURCES BOIS EXPLOITATION 7 bis Place du Boël 79100 THOUARS
- **FIXE** le montant de la location mensuelle à 12 € de l'are soit 48 € / mois.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de dépôt à intervenir.

## **4) Commande publique – autres contrats (1.4) : vérifications périodiques réglementaires – choix du prestataire**

En vue de procéder aux vérifications réglementaires des installations des bâtiments communaux, des jeux et équipements sportifs, une consultation a été lancée auprès d'entreprises du secteur. Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** le contrat de maintenance de l'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION – Agence Centre – Aéronef Bâtiment B – 22 rue de la Milletière – 37100 TOURS d'un montant annuel de 2.008,12 € HT soit 2.409,74 € TTC pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux, des jeux et équipements sportifs.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.
- **PRECISE** que ce contrat est établi pour 3 ans et que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011 du budget communal

## **5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal : NÉANT**

## **6) Point sur les regroupements intercommunaux : NÉANT**

### **CCTOVAL :**

Mr Rosalie Gilles, conseiller municipal fait une présentation du dispositif « Inventaire ABC »

L'inventaire ABC :

L'Atlas Biodiversité Communale, est un moyen de recenser la faune et la flore sur le territoire communal, de sensibiliser les habitants, de prévoir des actions pour préserver la biodiversité. C'est un projet de plusieurs années, 1, 2 ou 3, qui comprends 3 volets :

- **Un volet connaissances** consistant à établir un inventaire réalisé par des experts de l'association SEPANT (Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine).

- **Un volet sensibilisation** visant à partager des connaissances au moyen d'animations, de sorties, de conférences avec les habitants, les écoles (sorties scolaires), les employés de la commune (apprendre à gérer l'entretien), les associations (marche, sorties visites, ...).

- **Un volet accompagnement de la commune** pour élaborer des projets d'actions en commun, à travers la rédaction d'un plan d'actions (gestion espaces verts, préconisations en matière d'urbanisme, projets citoyens... avec les actions à mener et les moyens d'y parvenir (quels opérateurs et quels financements...) Ce plan d'action permet ensuite, si la commune le souhaite, d'être reconnu « Territoire engagé pour la Nature ».

En fonction des souhaits et envies de la commune, un groupe de travail avec un référent peut être constitué.

Des référents d'autres communes peuvent intervenir lors de conseils municipaux pour partager leurs expériences.

L'inventaire ABC a un coût variable en fonction du nombre de volets. L'état, l'office Français de la Biodiversité, participe à 80 %, la CCTOVAL à 10% et la commune à 10% (soit entre 2000 et 2500 €). La CCTOVAL avance les fonds que la commune rembourse sur 2 années. La CCTOVAL monte et dépose le dossier, s'occupe du plan de financement, des délibérations, et de la recherche de prestataires.

Exemple : Restauration de mare (mare du Mortier) :

Une visite d'expertise est effectuée par la SEPANT qui crée une note technique et décrit les travaux à entreprendre. Un devis de travaux et pour la pose de panneaux est élaboré. La CCTOVAL et la commune délibèrent sur les choix à faire. La CCTOVAL dépose le dossier de demande. 2 dépôts par an possibles, le 15 septembre et le 15 mars. Une convention est établie entre les partenaires.

Le nettoyage et la remise en état (si pas trop importants) peuvent être effectués, lors de sorties pédagogiques, par les habitants de la commune, les écoles (comme déjà effectué).

Le coût est de 20 % pour le porteur du projet (CCTOVAL 10 % et commune 10 %).

La SEPANT peut effectuer des interventions dans les écoles.

**SITS :**

Mme Pichet Jeannette, conseillère municipale dresse un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires.

**7) Questions diverses : NÉANT**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.